

Conseil communautaire

Séance du 4 MARS 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 22

Titre / SCHEMA LOCAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (SLESRI) - LA ROCHELLE UNIVERSITE - PROJET CAMPUSINNOV - TRANCHE BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE - DEMANDE COMPLEMENTAIRE DE FINANCEMENT - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur DEMESTER Vincent expose que :

Dans le cadre du projet CampusInnov, projet qui consiste, en lien avec l'Université à proposer des espaces et des dispositifs visant à permettre l'émergence, la mise en œuvre et la valorisation des projets d'innovation technologique, sociale, culturelle, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) a décidé d'octroyer lors du Conseil communautaire du 20 décembre 2018, une subvention pour l'acquisition de mobiliers pédagogiques et modulable par voie de convention à hauteur de 200 000 €. La Rochelle Université demande, suite au surcoût de 37 000 € lors des travaux, un complément.

Aussi, par cet avenant la CdA valide la demande complémentaire de financement d'investissement de 16 000 €, ainsi que le redéploiement de 37 000 € du volet mobilier vers le volet immobilier.

Le Conseil communautaire réuni le 20 février 2020 a décidé de financer des équipements pédagogiques de la première tranche du dispositif intitulée « Bibliothèque Universitaire » de CampusInnov.

Le confinement de mars 2020 provoqué par la crise sanitaire de la COVID-19, les élections municipales puis l'installation du Conseil communautaire en juillet 2020 ainsi que le report des élections universitaires n'ont pas permis de signer l'avenant nécessaire pour effectuer le versement des 16 000 € accordés par la CdA.

En effet, Daniel Vaillau ayant été remplacé par Vincent Demester en tant que Vice-président en charge de l'Enseignement supérieur et de l'Université, le document initial à la signature de M. Vaillau n'est plus exploitable. La signature d'un nouvel acte administratif est donc nécessaire.

Pour rappel, le Conseil communautaire réuni le 20 novembre 2018 avait décidé d'accompagner la dynamique d'innovation de La Rochelle Université en cofinçant CampusInnov et notamment la première tranche du dispositif intitulée « Bibliothèque Universitaire ».

L'opération a consisté à réaménager les espaces permettant d'accueillir de nouvelles pratiques collaboratives entre étudiants, entreprises, enseignants en dotant ces espaces de mobiliers connectés, digitaux, modulables.

Le plan prévisionnel de financement de cette tranche était le suivant :

	Estimation des besoins	Financeurs		
		Région	Agglo	LRU
Immobilier	414 200 €	259 200 €		155 000 €
Mobilier	355 000 €		200 000 €	155 000 €
TOTAL TTC	769 200 €	259 200 €	200 000 €	310 000 €

La CdA étant appelée sur le financement des équipements et mobiliers pédagogiques innovants à hauteur de 200 000 €

Or, l'analyse des offres sur la partie immobilière a fait apparaître un surcoût de 37 000 € par rapport à l'estimation initiale. Pour ne pas pénaliser l'avancée du projet, il a été proposé de différer l'achat de mobiliers pédagogiques (cabines acoustiques) afin de réaliser l'ensemble des travaux d'aménagements prévus et de redéployer 37 000 € de l'enveloppe de la CdA du volet mobilier vers le volet immobilier.

Aujourd'hui, pour fonctionner correctement les équipements pédagogiques innovants prévus doivent être acquis, pour un montant de 37 000 € TTC, la Région Nouvelle-Aquitaine et la CdA de La Rochelle sont appelées ainsi :

- Région Nouvelle-Aquitaine : 21 000 € et 16 000 € pour la CdA de La Rochelle.

Besoins réactualisés et plan de financement définitif de l'espace bibliothèque Universitaire de CampusInnov de la Bibliothèque Universitaire :

Actualisation des besoins		Financeurs		
		Région	Agglo	LRU
Immobilier	451 200 €	259 200 €	37 000 €	155 000 €
Mobilier	355 000 €	21 000 €	179 000 €	155 000 €
TOTAL TTC	806 200 €	280 200 €	216 000 €	310 000 €
Complément	+ 37 000 €	+ 21 000 €	+ 16 000 €	

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- De voter une subvention d'investissement en complément de 16 000 € inscrite au budget 2021 ayant pour imputation budgétaire : 124/23/204182 au bénéfice de La Rochelle Université,
- De redéployer vers le volet immobilier l'enveloppe financière initiale de 37 000 €,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Membres en exercice : 82

Nombre de membres présents : 67

Nombre de membres ayant donné procuration : 11

Nombre de votants : 78

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 78

Votes pour : 78

Vote contre : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRESIDENT

Vincent DEMESTER

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

Envoyé en préfecture le 15/03/2021
Reçu en préfecture le 15/03/2021
Affiché le 11/03/2021
ID : 017-241700434-20210304-MARS_22-DE

Date de convocation : 26/02/2021
Date de publication : 11/03/2021

Séance du 4 MARS 2021_ Visio conférence

N° 22

Titre / SCHEMA LOCAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (SLESRI) - LA ROCHELLE UNIVERSITE - PROJET CAMPUSINNOV - TRANCHE BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE - DEMANDE COMPLEMENTAIRE DE FINANCEMENT - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Sous la présidence de Monsieur Jean-François FOUNTAINE (Président),

Membres présents : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-Luc ALGAY, M. Bertrand AYRAL, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Stéphane VILLAIN, Mme Marie LIGONNIERE et M. Vincent DEMESTER, vice-présidents ;

M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, Mme Marie NÉDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN conseillers communautaires délégués ;

Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Lynda BEAUJEAN, Mme Catherine BENGUIGUI, Mme Dorothée BERGER, M. Sébastien BEROT, Mme Catherine BORDE-WOHMANN, M. Gérard-François BOURNET, M. David CARON, Mme Katherine CHIPOFF, M. Jean-Claude COSSET, Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ, M. Franck COUPEAU, M. Pascal DAUNIT, Mme Amaël DENIS, Mme Evelyne FERRAND, M. Pierre GALERNEAU, M. Olivier GAUVIN, M. Patrick GIAT, Mme Katia GROSDENIER, Mme Fabienne JARRIAULT, M. Didier LARELLE, M. Régis LEBAS, Mme Frédérique LETELLIER, M. Tony LOISEL, Mme Martine MADELAINE, Mme Océane MARIEL, Mme Françoise MÈNÈS, Mme Line MEODE, Mme Chantal MURAT, Mme Gwendoline NEVERS, M. Patrick PHILBERT, M. Michel RAPHEL, Mme Martine RENAUD, Mme Jocelyne ROCHETEAU, M. Jean-Marc SOUBESETE, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Thierry TOUGERON, Mme Marie-Céline VERGNOLLE, Mme Chantal VETTER conseillers communautaires.

Membres absents excusés : M. Alain DRAPEAU procuration à Mme Frédérique LETELLIER.

M. David BAUDON, Mme Chantal SUBRA procuration à M. Stéphane VILLAIN, M. Paul-Roland VINCENT procuration à M. Jean-Luc ALGAY conseillers communautaires délégués ;

M. Tarik AZOUAGH procuration à Mme Eugénie TÊTENOIRE, Mme Josée BROSSARD procuration à Mme Chantal MURAT, M. Arnaud DE CAMBOURG procuration à Mme Evelyne FERRAND, Mme Nadège DESIR procuration à M. Pascal SABOURIN, M. Didier GESLIN, Dominique GUÉGO, Mme Marie-Christine MILLAUD procuration à M. Tony LOISEL, M. Hervé PINEAU, M. El Abbes SEBBAR procuration à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Michel TILLAUD procuration à Mme Catherine LEONIDAS et Mme Tiffany VRIGNAUD procuration à Mme Catherine BORDE-WOHMANN, conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : M. Marc MAIGNÉ



AVENANT N°1 A LA CONVENTION 2018

LA ROCHELLE UNIVERSITÉ / C.D.A.

CAMPUSINNOV : AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

ENTRE :

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle, dont le siège est situé 6 rue Saint Michel – 17000 La Rochelle, représentée par son Vice-Président, Monsieur Vincent DEMESTER, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du **4 Mars 2021**,

d'une part, dénommée ci-après «CDA»

ET :

La Rochelle Université, représentée par son Président Jean-Marc Ogier,

d'autre part, dénommée « l'Université » ou « LRU »

OBJET DE L'AVENANT :

La CDA a attribué par voie de convention une subvention d'équipement au profit de La Rochelle Université à hauteur de 200 000 € au titre de la 1^{ère} tranche de son projet CampusInnov : « aménagement de lieux d'expérimentation au rez de chaussée de la Bibliothèque Universitaire pour la rentrée universitaire 2019 ».

Du fait du surcout (37 000 €) liés aux travaux d'aménagement, les parties conviennent par avenant à la présente convention :

- De redéployer une partie de l'enveloppe consacrée par la CdA au financement des travaux,
- De compléter le financement initial afin de financer les équipements différés.

Le confinement de mars 2020 provoqué par la crise sanitaire de la COVID-19, les élections municipales puis l'installation du Conseil communautaire en juillet 2020 ainsi que le report des élections universitaires n'ont pas permis de signer l'avenant nécessaire pour effectuer le versement des 16 000 € accordés par la CdA.

En effet, Daniel Vaillau ayant été remplacé par Vincent Demester en tant que Vice-président en charge de l'Enseignement supérieur et de l'Université, le document initial à la signature de M. Vaillau n'est plus exploitable.

La signature d'un nouvel acte administratif est donc nécessaire.

Le présent avenant modifie l'article 1 et 2 de la convention 2019 La Rochelle Université / CDA Campus Innov : aménagement de la bibliothèque universitaire.

Les autres articles à la présente convention demeurent et restent inchangés.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT – MONTANT :

Les résultats de l'appel d'offres pour les travaux les travaux d'aménagement du rez-de chaussée présentent un surcoût de 37 000 € par rapport au plan prévisionnel d'investissement initial financé ainsi :

- 37 000 € de l'enveloppe de la Cda sont redéployés sur la partie immobilière, en différant l'achat des équipements pédagogiques. il convient aujourd'hui de subventionner les équipements différés à hauteur de 37 000 €.

Le nouveau plan d'investissement global se présente comme suit :

Envoyé en préfecture le 15/03/2021
Reçu en préfecture le 15/03/2021
Affiché le 11/03/2021
ID : 017-241700434-20210304-MARS_22-DE

	Actualisation des besoins	Financiers		
		Région	Agglo	
Immobilier	451 200 €	259 200 €	37 000 €	155 000 €
Mobilier	355 000 €	21 000 €	179 000 €	155 000 €
TOTAL TTC	806 200 €	280 200 €	216 000 €	310 000 €
Complément		+ 21 000 €	+ 16 000 €	

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE VERSEMENT :

La subvention sera versée comme suit :

- 1^{er} acompte de 100 000 € à la signature de la présente convention et sur présentation des devis conformes au budget prévisionnel et correspondant à la présente demande de subvention. Montant déjà versé
- 2^{eme} acompte de 37 000 € sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifié par l'agent comptable de l'Université de La Rochelle et d'une attestation de fin de réalisation des travaux.
- le solde de 79 000 € sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifié par l'agent comptable de l'Université de La Rochelle ainsi qu'une copie des factures acquittées.

Au vu des justificatifs fournis, la CDA se réserve le droit de réajuster son intervention à hauteur des dépenses réelles, plafonnée à 216 000 €

ARTICLE 3 – ÉLECTION DE DOMICILE :

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

- ✓ La CDA de La Rochelle : 6, rue Saint Michel – CS 41287 - 17086 La Rochelle Cedex 02
- ✓ La Rochelle Université : 23 avenue Albert Einstein - BP3360- 17031 La Rochelle

Fait à La Rochelle en deux exemplaires originaux, le :

Pour la Communauté d'Agglomération
de La Rochelle
P. le président et par délégation
Le Vice-président

Pour La Rochelle Université
Le Président

Vincent Demester

Jean-Marc Ogier